

## ATTESTATION DE L'EXPERT

### MANDAT

En tant qu'expert agréé au sens de l'article 52a LPP de la Caisse de pensions Swatch Group (ci-après : la Caisse), Swiss Risk & Care SA a été mandatée pour procéder à l'établissement de l'expertise technique de la Caisse sur l'exercice 2019 au sens de l'article 52e LPP.

### INDEPENDANCE

Nous confirmons :

- notre statut d'expert agréé par la Commission de Haute Surveillance de la Prévoyance Professionnelle (CHS PP) ;
- l'établissement de l'expertise technique dans le respect des directives techniques émises par la CHS PP ;
- notre indépendance au sens de l'article 40 OPP2, ainsi que de la directive D-03/2013 de la CHS PP ;
- l'établissement de l'expertise technique dans le respect des directives émises par la CSEP.

### ATTESTATION DE L'EXPERT


En notre qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle de la Caisse au sens de l'article 52e LPP, nous constatons une situation de sous-couverture au 31.12.2019. Le découvert s'élève à CHF 298.9 mios et le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 est de 92.7%.

Nous constatons que la Caisse de pensions Swatch Group :

- n'offre pas la garantie qu'elle peut remplir ses engagements au 31.12.2019 ;
- présente des dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives au financement conformes aux dispositions légales ;
- utilise une table de mortalité adéquate ;
- présente un taux d'intérêt technique supérieur à la borne supérieure de la DTA 4, mais le taux appliqué par la Caisse est en adéquation avec le rendement attendu de son allocation stratégique ;
- met en place des mesures de sécurité adaptées vis-à-vis des risques encourus ;
- dispose d'un taux de cotisation adéquat selon les bases techniques en vigueur au 31.12.2019 ;
- montre un coût des passifs largement inférieur au rendement attendu de son allocation stratégique ;
- a décidé de mettre en place des mesures d'assainissement appropriées pour résorber le découvert à fin 2025, conformément à l'article 65d LPP.

Nous remercions le Conseil de fondation de la confiance témoignée et restons à son entière disposition pour préciser ou détailler tout point qu'il jugerait utile.

Swiss Risk & Care SA



Julien Melly  
Actuaire ASA



Sébastien Brocard  
Expert responsable